

## **PROMULGATION**

### **1. Entrée en vigueur d'un règlement ou de règlements**

Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

N° 26-015 Règlement modifiant le Règlement sur la tarification applicable aux locations, programmes, services et biens de loisir, de culture et de vie communautaire, pour l'exercice financier 2026, afin d'y apporter certaines précisions et modifications

N° 26-016 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires, notamment en matière de délégation de pouvoirs et de gestion contractuelle

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **8 avril 2026**.

### **2. Consultation du règlement ou des règlements**

Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
  - par téléphone au 418 724-3125;
  - par écrit à l'adresse [greffe@rimouski.ca](mailto:greffe@rimouski.ca).
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : [https :\\rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux](https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux)

Rimouski, le 8 avril 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier